



Impôts fonciers et indivision

Par **samdu12**, le **05/06/2008** à **16:47**

Bonjour,

Mon père a payé pendant des années l'impôt foncier sur la maison de ses parents. A son décès, j'ai pris la relève, étant la seule personne " sous la main " du CDI. Cette maison est en indivision. Mon père avait 7 frères et soeurs, décédés; il reste 17 descendants.

Ai-je un droit quelconque sur cette maison : la vendre...? ou faut-il que les 17 héritiers soient d'accord ?

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **06/06/2008** à **00:56**

Bonsoir,

Nul n'est tenu de rester en indivision, vous pouvez donc demander un partage (et donc vente) à l'amiable, mais judiciaire si pas accord de tout le monde.

Contactez votre notaire.

Bien cordialement